

## DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA OU0479-01

### SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial,

Vu l'avis du Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire, en date du 16/04/2021

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 16/09/2021,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

Le bien non bâti sis à CHARTRES (28000), 13 allée François Truffaut, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur l'extrait de plan cadastral joint à la présente décision sous teinte orange, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
28000 CHARTRES	13 allée François Truffaut	AX	149	296
			<b>TOTAL</b>	296

**ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de l'Eure et Loir.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Eure et Loir.

*La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Réseau,*

Fait à Orléans,  
Le **11 JUIL. 2022**



Francesca ACETO  
Directrice Territoriale